

# Politique d'égalité de la municipalité d'Esprit-Saint



Adoptée le 2 novembre 2012

# Politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la municipalité d'Esprit-Saint

## PRÉAMBULE :

- « L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir » (Politique d'égalité de la CRÉ-BSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Concertation et solidarité

1 – **LE CONTEXTE** dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

### 1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne\*
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait\** et son plan d'action 2011-2015

### 1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL\*
- Entente spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la CRÉ-BSL

### 1.3 – Une volonté municipale

- Adoption de la *Charte des valeurs pour des municipalités équitables* produite par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL en 2007.
- Adoption de la politique familiale d'Esprit-Saint en janvier 2007 et Lauréate pour « Le Prix action municipale et famille 2007 » dans la catégorie 10 000 habitants et moins pour des réalisations municipales favorisant la qualité du milieu de vie des familles.
- Mise sur pied de la Corporation locale de développement, adoption du Plan de développement de la municipalité d'Esprit-Saint 2004-2008 et bilan des actions en 2008.
- Rencontre d'échanges sur l'avenir d'Esprit-Saint le 23 février 2008.

Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve tout naturellement sa place et vient compléter la démarche entreprise.

2 – **LE PORTRAIT** (état de la situation)

2.1- Quelques éléments permettant de saisir les tendances de la municipalité :

- La population continue à décroître. Suite au recensement de 2011, elle se situe à 380 personnes. On y compte une cinquantaine d'hommes de 60 ans et plus et une soixantaine de femmes du même âge. Une quarantaine de personnes vivent seules (11%). Sur un total de 120 familles, 10 (8%) sont monoparentales et dirigées par une femme.
- Suite au recensement de 2006, on constate que : le taux d'activité est de 49,3% (60% pour les hommes, 36,4% pour les femmes), le pourcentage de personnes à faible revenu avant impôt est de

20% (15,9% pour les hommes, 25% pour les femmes), le revenu médian est de 13 293\$ pour les 15 ans et + (21 006\$ pour les hommes, 10 673\$ pour les femmes)

- La municipalité offre plusieurs services de proximité mais plusieurs ne sont disponibles que dans les municipalités voisines : guichet automatique, pharmacie, clinique médicale, restaurant, poste d'essence.
- La population se mobilise efficacement autour de projets favorisant une bonne qualité de vie : comité de survie de l'école très dynamique, comité d'accueil et de bienvenue depuis 2007.
- La municipalité sait faire parler d'elle par la mise en place d'événements et d'organismes qui attirent le tourisme : centre de mise en valeur des Opérations Dignité, la journée de la résistance le 24 mai de chaque année depuis 2006, Festival de théâtre amateur, Forum social bas-laurentien de 2011 ...
- La municipalité compte une quinzaine d'entreprises et une dizaine d'organismes actifs sont présents sur le territoire. On retrouve une dizaine d'infrastructures municipales et au moins six activités récurrentes sont en place à différents moments de l'année.

**Indice de développement de la municipalité en 2006 : - 10,89 selon le MAMROT. L'indice moyen pour le Québec est égal à 0.**

#### **2.2- La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations :**

- Le conseil municipal compte une mairesse et une conseillère de même qu'une directrice générale.
- Le personnel de la municipalité est majoritairement féminin et les différents comités ont une représentativité féminine élevée.
- Plusieurs femmes sont propriétaires de commerces et à la direction d'organismes et de services.

### **3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **3.1 – Le but :**

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité d'Esprit-Saint s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa communauté.

#### **3.2 – Les objectifs poursuivis :**

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Viser la parité sur toutes les instances de décision.
- Favoriser une plus grande participation citoyenne, tant des femmes que des hommes pour développer le sentiment d'appartenance.
- Viser, renforcer et maintenir une communication efficace auprès des citoyenNEs.
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes.

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation des femmes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation.
- Poursuivre l'application de mesures de conciliation famille- travail- implication sociale.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences au sein de la population dans l'offre de services, de programmes et de mesures.

- Favoriser le développement ou le maintien de services de proximité de base dans la municipalité.
- Continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toute la population.

### **3.3 – Les pistes d'action**

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises.
- Prendre des mesures pour assurer le maintien des jeunes et des aînés dans leur collectivité et promouvoir le potentiel d'attraction pour de nouvelles familles.
- Prendre des mesures pour favoriser une meilleure participation citoyenne.
- Prendre les mesures nécessaires afin de répondre aux aspirations des citoyennes et des citoyens à l'égard de leur niveau de vie (développement économique), de leur milieu de vie (développement socioculturel) et de leur cadre de vie (développement de l'environnement bâti et naturel).

### **3.4 - Les engagements de la municipalité**

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f
- Nommer une personne responsable de la politique d'égalité de la municipalité
- Sensibiliser la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

## **CONCLUSION**

La municipalité d'Esprit-Saint est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle restera donc vigilante afin de protéger les acquis et de répondre encore mieux aux besoins de toute la population.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à accomplir avant de pouvoir affirmer que l'égalité de droit est devenue une égalité de fait dans toutes les sphères du développement de la collectivité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion de la population à la politique d'égalité

## **RÉFÉRENCES :**

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006 et son plan d'action 2011-2015
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et 2011
- Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011
- Politique familiale d'Esprit-Saint, janvier 2007
- Plan de développement de la municipalité d'Esprit-Saint 2004-2008 et bilan des actions en 2008.

Adoptée par le Conseil municipal d'Esprit-Saint le 2 novembre 2012.